

Réutiliser des contenus en respectant le cadre juridique

Bibliothèques Mines ParisTech

Principes généraux du droit d'auteur

Propriété littéraire et artistique

Droit d'auteur (dont thèses, articles, logiciels, etc)

Propriété industrielle

Droit sur les créations nouvelles (brevets d'invention, marques, dessins et modèles)

« Art. 112-1 Les Dispositions du [Code de la propriété intellectuelle] protègent les droits des auteurs sur **toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.** »

Art. L112-2 Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit : les **livres**, brochures et autres écrits littéraires, artistiques et **scientifiques** ; les **conférences**, allocutions (...), les **illustrations**, les cartes, etc.

Principes généraux du droit d'auteur

Condition de la protection = **mise en forme originale d'une idée**

*Art. L.111 « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, **du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous** » (CPI)*

| Droits patrimoniaux | Droits moraux |
|---|--|
| Droits de reproduction et de représentation | Droit au nom, respect de l'intégrité, droit de divulgation, droit de retrait |
| Pendant 70 ans après la mort de l'auteur | Perpétuels et imprescriptibles |
| Cessibles par contrat, contre rémunération | Inaliénables |
| Exceptions : droit de citation, copie pour un usage privé, exception pédagogique, droit de fouille textuelle. | Pas d'exception → demeure toujours |

Licences Creative Commons

- Créées en 2001 par la Stanford Law School
- Objectif = faciliter la réutilisation des œuvres dans le respect du droit d'auteur.
- Les auteurs fixent à l'avance les conditions de réutilisation de leurs œuvres au-delà de ce que le droit d'auteur prévoit.



BY / Attribution, paternité



NC / Pas d'utilisation commerciale

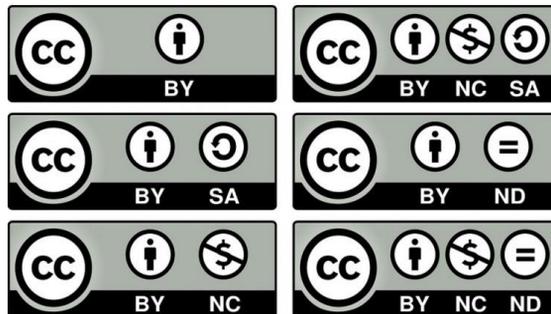


ND / Pas de modification de l'œuvre



SA / Partage à l'identique

<http://creativecommons.fr/>





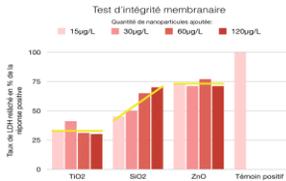
- Puis-je reproduire à l'identique les propos d'un chercheur spécialiste du sujet sur lequel je travaille?

→ Oui, sous réserve de citer entre guillemets les propos du chercheur et d'inclure la référence de la source dans la bibliographie.



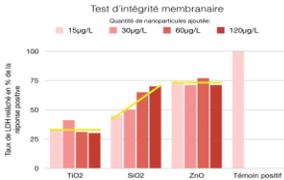
Puis-je insérer dans mon travail une image téléchargée gratuitement d'internet?

→ Se référer à la licence d'utilisation de l'image/des contenus présents sur un site. Favoriser les images libres de droit (*voir sites ci-après*)



Puis-je reproduire en le citant un graphique dont je ne suis pas l'auteur?

→ Cela dépend. Un graphique est une oeuvre à part entière. L'autorisation de l'auteur est nécessaire. Mais vous pouvez aussi refaire le graphique à l'aide des données.



Puis-je réutiliser une des données ayant servi à faire un graphique?

→ Oui, il s'agit de données et non d'une oeuvre. Une donnée brute est dite de « libre parcours » et n'est donc pas protégée par le droit d'auteur.

Synthèse des droits à respecter

Texte



- Suppose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.
- Une exception à ce droit de l'auteur : la citation.
- Conditions : être courte et sourcée (droit moral).

Images



- Remonter à la source de l'image. Quels droits?
- Non libres de droit : autorisation écrite de l'auteur est indispensable.
- Libres de droit : vérifier l'étendue des droits → a minima souvent nom de l'auteur (sauf CC0).

Graphiques, marques, logos et données



- Les graphiques sont protégés par le droit d'auteur.
- Les marques sont protégées par le droit des marques (*pas de contrefaçon ni dénigrement ; critique possible*)
- Logos : autorisé si pas de façon déloyale ni dénigrante.
- Données sont « de libre parcours ».

Trouver des images libres de droit

- [Flickr Creative Commons](#)
- [Wikimedia Commons](#)
- [Pixabay](#)
- [MediHAL](#)
- [Pikwizard](#)
- [Pxhere](#)
- [Iconfinder](#)
- [Pexels](#)
- etc

